

Image not found or type unknown



## Souci aide juridictionnelle

Par **medine62\_old**, le **28/07/2007 à 14:26**

bonjour, rnSuit a mon licenciement pour faute grave je decide avec mon avocat de saisir le conseil des prud'hommes pour un rappel de salaire et pour un licenciement abusif.rnMais aujourd'hui je recois un courrier du bureau d'aide juridictionnelle me disant qu'il retient un revenu mensuel de 1104€ donc je beneficie de l'aide partielle de 40%.rnOr mon salaire mensuel est que de 965€ net et pour l'année 2006 je ne suis pas imposable d'apres le centre des impôt lors du remplissage de la declaration de plus actuellement je suis demandeur d'emploi je ne depend que 655€ d'assedic.rnY a t'il possibilité de contester cette decision?